

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2016

Le 14 novembre deux mille-seize à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Léger dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur GENEAU Michel, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation : 21 octobre 2016

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BONNEAU Régis	GENEAU Michel	ROCHARD Cédric
BOUDEAUD Nathalie	LAIDET Michel	TREBUCHET Gérard
DEFOULOUNOUX David	METREAUD Christine	FEILLEUX Christelle
BERTRAND Alain	ROBIN Robert	PEREZ Emmanuelle
FORT Claude		

Absent : Monsieur RULLIER Jean-Jacques.

Pouvoirs : M. RULLIER Jean-Jacques donne pouvoir à M. LAIDET Michel.

Madame METREAUD Christine a été élue secrétaire de séance.

Enregistrement par dictaphone.

Approbation du PV du 05 septembre 2016 : 14 POUR.

Mme PEREZ dit que le compte-rendu du 05 septembre n'a pas été diffusé aux élus.

Mme BOUDEAUD souhaite le recevoir en même temps que l'affichage.

Lecture de l'ordre du jour.

Vote de l'ordre du jour : 14 POUR.

Le Maire déclare la séance ouverte. Ouverture de séance : 20h55.

1. Comptes administratifs 2015 - Rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Madame METREAUD rappelle aux élus que la Chambre Régionale des Comptes a transmis son rapport sur les comptes administratifs de l'année 2015. Celui-ci a été transmis à tous les élus.

M. le Maire synthétise le rapport qui conclut que les comptes administratifs de la commune de l'année 2015 sont conformes dans ses écritures aux comptes de gestion du comptable public.

M. le Maire rappelle que la commune est classée parmi les meilleures du Département.

M. le Maire rappelle aux élus que la commune a moins de subvention par les différentes autorités.

1. Délibérations à voter :

• 2.1 Transfert de la commune à l'arrondissement de Jonzac (Sous-Préfecture)

Mme METREAUD Christine fait part aux membres du Conseil Municipal de la lettre de M. le Préfet de la Charente-Maritime pour la réorganisation des arrondissements du Département.

Une étude d'impact concernant les modifications de limites d'arrondissement du département a été réalisée.

Une réorganisation infra-départementale est en projet. Celle-ci faisant suite à la réforme liées à la loi NOTRe renforçant davantage les compétences des intercommunalités et des Régions.

Ce projet de modification des arrondissements de la Charente-Maritime s'articule autour de deux axes :

1- Renforcer la cohérence des périmètres des arrondissements avec ceux des intercommunalités pour permettre aux sous-préfets d'exercer pleinement leur mission d'animation

2- Rechercher une plus grande cohérence des périmètres d'intervention de l'action publique autour des grands champs d'intervention de l'Etat dans les territoires.

La synthèse de la population s'établit ainsi :

Arrondissement	Population
La Rochelle	213 686
St Jean d'Angely	55 298
Rochefort	192 071
Saintes	132 831
Jonzac	58 724

M. DEFOULOUNOUX dit que parmi les ajustements proposés, celui qui concerne notre commune est le suivant:

Ajustement de l'arrondissement de Jonzac au périmètre de la Communauté de communes de la Haute-Saintonge par le transfert de l'ancien canton de Pons à ce dernier depuis l'arrondissement de Saintes. Il s'agit là de l'ajustement le plus important (17 communes, 11 189 habitants). Les communes transférées à l'arrondissement de Jonzac sont : Pons, Saint-Léger, Bougneau, St Seurin de Palenne, Pérignac, Brives-Sur-Charente, Salignac-Sur-Charente, Coulonges, Echebrune, Biron, Chadenac, Marignac, Avy, Fléac-Sur-Seugne, Belluire, Mazerolles, St Quantin de Rançanne.

La répartition de la population serait définie comme suit :

Arrondissement	Population initiale	Proposition	Evolution
Saintes	132 831	115 661	- 17 170
Jonzac	58 724	69 913	+ 11 189

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne un avis FAVORABLE au projet de transfert à l'arrondissement de Jonzac tel que défini dans la proposition de M. le Préfet

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

• 2.2 Tarifs et durée des concessions du cimetière communal

Madame METREAUD rappelle la durée et les tarifs des concessions du cimetière communal :

Concession cimetière : 55 € le m² pour une durée de 50 ans,

Case columbarium : 250 € pour une durée de 50 ans.

Le columbarium actuel est presque complet, un nouveau columbarium est en commande.

Il est nécessaire de revoir le prix et la durée des concessions au columbarium du cimetière communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De fixer les tarifs des concessions au columbarium, à compter du 01 décembre 2016, comme suit :

Concessions au columbarium :

- Temporaires de 15 ans : 250 €
- Trentenaires : 450 €
- De conserver le tarif de 55 € le m² pour les concessions en terre pour une durée de 50 ans,
- Dire que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget principal de la commune,
- Autoriser le maire à exécuter la présente délibération.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

• 2.3 Salles communales : Réservations, dispositions, tarifs

M. DEFOULOUNOUX propose aux élus de :

- Reconduire les tarifs et périodes de la délibération du 12 octobre 2015, sauf pour la tarification à la journée (du lundi au jeudi) où les tarifs seront :

Salles	Tarif journée (du lundi au jeudi)	Caution
Salles des fêtes	80 €	200 €
Salle annexe	50 €	150 €
Salle de Lijardière	50 €	150€

- Mettre en place une tarification pour les associations de la commune pour le 31 décembre et 01 janvier selon le tableau suivant :

Salles	Tarif pour les 31/12 et 01/01
Salles des fêtes	240 €
Salle annexe	120 €
Salle de Lijardière	80 €

Il est proposé de définir les dispositions de réservation :

Les réservations seront faites auprès du secrétariat. La remise des clés sera effectuée par les agents techniques en même temps que l'état des lieux entrant et sortant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide les propositions.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **2.4 Assurance de la commune pour le personnel communal**

M. DEFOULOUNOUX dit que la commune bénéficie d'une couverture d'assurance groupe qui garantit les risques financiers encouru à l'égard du personnel qui arrive à son terme le 31-12-2016. Le Centre de Gestion a lancé un appel d'offres.

Le candidat retenu est GENERALI accompagné de SOFAXIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition du Centre de Gestion,
- Adhère à compter du 01-01-2017 au contrat groupe d'assurance souscrit en capitalisation pour une durée de 4 années (2017-2020) avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de 3 mois :

Collectivités et établissements employant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL	
➤ Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL	
Décès + Accident de service / maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) + incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) + maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) + maternité / adoption / paternité et accueil de l'enfant Avec une franchise de 15 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire	Taux applicable sur la masse salariale assurée 6.20 %
Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public	
Agents effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre : Accident du travail / maladie imputable au service+ maladie grave + maternité – adoption - paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire Avec une franchise de 10 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire	Taux applicable sur la masse salariale assurée 1.10 %

- Prend acte Que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat, s'élèvent à 6.5 % du montant des cotisations des collectivités et établissements publics adhérents et sont compris dans les taux d'assurance ci-avant déterminés ;
- Autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion et la convention à intervenir dans le cadre du contrat-groupe que la collectivité adhérente pourra quitter chaque année sous réserve du respect d'un délai de préavis de 3 mois.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **2.5 Demande d'aide pour voyage scolaire**

L'école de Montils organise une classe découverte à la montagne. Elle demande une participation au voyage pour les enfants domiciliés sur la commune.

Deux enfants sont concernés.

La commission des finances propose la somme de 30€/enfant domicilié sur Saint-Léger.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De participer à hauteur de 30€ par enfant domicilié sur la commune pour ce voyage.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **2.6 Convention école Sainte-Marie**

Madame METREAUD Christine informe les élus que l'école Ste Marie de Pons a transmis une convention pour la participation de la commune aux frais de fonctionnement scolaires. Les frais sont définis à 1100€ par enfant en maternelle et 700€ pour les enfants en primaire pour l'année 2016-2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer la convention.

Vote des élus : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Mme BOUDEAUD regrette que les inscriptions sur l'une des plaques du monument aux Morts soient mal distinguées.

M. le Maire abonde en ce sens.

M. DEFOULOUNOUX demandera à l'entreprise de refaire un liseré doré.

M. le Maire rappelle aux élus la correspondance de la direction de Newsolar sur la centrale photovoltaïque. Il rappelle aux élus qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir sur la maintenance et l'entretien de la centrale. C'est une centrale très rentable.

M. TREBUCHET dit que le panneau à l'entrée ne fonctionne pas.

M. le Maire dit que cette information a été remontée.

Mme PEREZ fait le bilan d'Halloween. Elle remercie les administrés d'avoir participé à cette manifestation où une vingtaine d'enfants étaient présents.

La commission des jeunes travaille actuellement sur le Noël des enfants.

M. le Maire fait part aux élus des accords de subvention reçus pour la voirie, l'abri des pèlerins et la Mairie.

M. le Maire dit que le photocopieur de la Mairie a été changé. Il signale qu'il y a beaucoup de copies couleurs qui sont faites par des associations.

M. le maire est interpellé pour préciser le nom des associations concernées.

M. le Maire répond que le Comité des fêtes a fait 510 photocopies couleur en format A3 et 11 428 en format A4 alors que la Mairie en a fait 4253.

M. ROBIN dit que cela prouve que l'association fonctionne bien.

M. le Maire répond que le photocopieur est à la disposition des associations. Il faudra définir les conditions d'utilisation et d'entretien.

M. TREBUCHET dit que le compte-rendu de la commission du bâtiment technique n'a pas été diffusé.

M. le Maire dit que l'architecte ne l'a pas envoyé. Il informe les élus que le projet établi par l'architecte est plus élevé que prévu. L'étude de sols a été réalisée. Le rapport est à la disposition des élus.

M. DEFOULOUNOUX s'inquiète des délais surtout pour déposer les demandes de subventions.

Mme METREAUD dit que c'est long depuis le début du dossier de ce projet.

M. le Maire informe les élus que le cabinet Moreau a soumis deux hypothèses concernant l'accessibilité de la salle annexe. Le projet devrait respecter l'enveloppe budgétaire.

Mme METREAUD dit que la Mairie va accueillir un stagiaire de 3^{ème} pour la découverte des logiciels métiers.

Mme METREAUD informe que les élus que la Communauté des Communes propose aux communes d'organiser des estivales (spectacles, concert, cinéma en plein air...).

Après avoir débattu, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de la CDCHS.

Mme METREAUD et Mme BOUDEAUD parlent des Eurochestreries. Le concert sera reconduit en 2017 selon les mêmes dispositions.

M. le Maire dit que le projet d'enfouissement des réseaux à Vaumondois avance. De même que le secteur des Tallas, Les Potirons. Le projet de renouvellement de la conduite d'eau au secteur Le Peu est en cours.

La RESE va faire une réunion sur leur mission de l'entretien de la protection extérieure contre l'incendie.

Fin de séance : 22h33

La secrétaire de séance, Madame Christine METREAUD.

Le Maire, Monsieur Michel GENEAU.